



Édition du vendredi 25 avril 2025

Le journal du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Outaouais (SEECO)
Le journal qui s'approche des vacances !!!

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Les élections fédérales sont à nos portes ! Ne reculant devant rien, l'équipe du Plus-Mot a mis la main à la pâte pour vous synthétiser, en toute justice et équité, les différents engagements des cinq principaux partis politiques canadiens en matière d'éducation. Même si l'éducation est de compétence provinciale, les partis fédéraux proposent plusieurs mesures touchant l'éducation postsecondaire, le logement étudiant, la petite enfance et les services connexes. Voici un tableau synthétique des engagements ou promesses des cinq principaux partis pour l'élection fédérale de 2025 :

Thème / Parti	Parti libéral Mark Carney	Parti conservateur (Pierre Poilievre)	NPD (Jagmeet Singh)	Bloc Québécois (Yves-François Blanchet)	Parti vert (Jonathan Pedneault)
Éducation postsecondaire	- 2 G\$ pour le logement étudiant (en partenariat avec les provinces)	- Conditionner le financement fédéral à la liberté d'expression sur les campus - Transfert canadien indépendant pour l'éducation postsecondaire - Remboursement des prêts étudiants fédéraux en fonction du revenu - Déductibilité fiscale des intérêts sur marges de crédit étudiantes - Système de reconnaissance des diplômes étrangers	- Co-financement du logement étudiant abordable - Effacement jusqu'à 20 000 \$ de dette étudiante fédérale - Moratoire de 5 ans sur le remboursement des prêts étudiants - Objectif de gratuité des études postsecondaires	- Défend l'augmentation des transferts aux provinces - Soutien au financement des universités hors grands centres - Soutien à la recherche et à la francophonie universitaire - Défense de la compétence provinciale	- Abolition des frais de scolarité postsecondaires - Annulation de la dette des prêts étudiants fédéraux - 10 G\$ de soutien aux établissements postsecondaires - Doublement/triplement des bourses graduées

Thème / Parti	PLC	PCC	NPD	BQ	PVC
Petite enfance / garderie	- Création de 100 000 places en garderie à 10 \$/jour d'ici 2031	- Maintien du programme de garderie avec plus de flexibilité dans les ententes provinciales	- Augmentation du nombre de places à 10 \$ en garderie - Meilleur soutien aux familles avec enfants handicapés	- Ajustement des allocations pour enfants pour mieux refléter la réalité des familles québécoises	- (Non précisé, mais soutien général à l'éducation publique et aux familles)
Logement étudiant	- 2 G\$ dédiés dans le plan « Maisons Canada »	- (Non précisé)	- Co-financement, régulation des permis d'études selon le plan de logement étudiant des établissements	- Soutien au financement du logement étudiant au Québec	- (Inclus dans le plan global d'investissement en éducation)

RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 AVRIL 2025

MOT DU PRÉSIDENT

Le président du SEECO, Christian Bernier, nous apprenait que la motion de blâme votée lors de l'AG du 26 mars dernier dans le dossier de Géomatique avait cheminé dans les hautes sphères de notre direction. L'exécutif attend toujours la lettre du CA, comme il attend la lettre du MES devant annoncer la fin du financement de Géomatique par le volet 1 de l'annexe R108.

Le président a terminé en disant que la fin de l'année scolaire était une occasion de mettre en lumière le talent de nos étudiant·e·s. En effet, de nombreux projets scolaires en Art, en Cinéma, etc sont l'occasion de présenter autant d'expositions, de pièces, d'expositions de photos, de théâtre, expositions de photos, etc. Il encourage les enseignants·e·s du Cégep à courir ces événements qui s'annoncent et qui sont des moments privilégiés.

ENTENDU EN AG

La fin de la chaîne alimentaire, c'est carnivore ou végétarien ?

-Un membre qui aime bien les dîners d'AG

ACCUEIL DES NOUVEAUX ET NOUVELLES

Le SEECO accueille Annie Fontaine (Techniques de design d'intérieur) et Geneviève Piché (techniques de la documentation). Bienvenue parmi nous !

ÉLECTIONS

Des élections devaient être tenues à la suite de l'échéance du projet-pilote visant à mettre sur pied un nouveau comité des présidences. Rappelons que le projet-pilote avait été jugé positivement et que la responsabilité à l'égard de la présidence des AG sera désormais dévolue à ce comité composé de trois enseignant·e·s ne siégeant pas au comité exécutif afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Jean-François Gaudreau (Français), Catherine Lemieux-Lefebvre (Cinéma) ont été réélus, il y a donc un poste vacant. À ce même

point, le président des élections a fait connaître les intentions des quatre membres actuels du comité exécutif du SEECO de solliciter un nouveau mandat lors de la prochaine assemblée générale annuelle (AGA), qui se tiendra le 14 mai prochain. Ce sera également l'occasion de combler le cinquième poste au comité exécutif, laissé vacant à la suite du départ de notre collègue Lyne Beaumier, élue à un un poste de comités de convention de la FNEEQ.

AVIS DE MOTION

Deux avis de motion ont été déposés, l'un pour annoncer, lors de l'AG du 7 mai prochain, l'élection d'une personne qui occupera le poste de président·e d'élection pour l'année 2025-2026, ce qui permettra à la personne élue d'assister, en guise de formation, le président d'élection sortant lors de l'AGA du 14 mai prochain.

Le deuxième avis de motion vise à annoncer l'élection, le 7 mai prochain, d'un·e représentant·e·s pour remplacer Michelle Couturier au Conseil d'administration du Cégep. Rappelons que les élections à la trentaine d'autres comités du Cégep auront lieu, pour leur part, lors de l'AGA du 14 mai 2025.

ENTENTE SUR LA RÉPARTITION DES COURS MULTI

Les membres de l'AG devaient se prononcer pour pérenniser le projet-pilote qui prévoit les règles de distribution des cours multidisciplinaires donnés par les enseignant·e·s de Sciences humaines. La presque totalité des règles faisaient déjà l'objet d'un consensus au sein des personnes enseignantes dans ce programme. Une seule clause, visant à assurer à chaque discipline un minimum de cours multi par année, faisait l'objet de débat. L'assemblée aura voté pour un minimum de 2 cours par année assurés pour chacune des disciplines de Sciences humaines.

CLAUSES LOCALES

Une présentation des enjeux liés à la négociation des différentes clauses locales, à la suite de l'entrée en vigueur de la convention collective 2023-2028, a été exposée. L'objectif de l'exécutif était, à ce stade-ci, d'obtenir le point de vue des participant·e·s de l'AG sur les orientations à mettre de l'avant pour la suite des négociations. Ces clauses locales devront faire l'objet d'un vote en AG dans un avenir rapproché.



ENTENDU EN AG

« Ce ne sont pas des mauvais MED »

-Un VP soucieux de l'image des MED

RÉFLEXION DE LA SEMAINE

L'enseignement collégial est un espace charnière où s'éveille la pensée critique, forgeant des citoyennes et citoyens capables de questionner le monde et d'y prendre part avec discernement. PLV

NOUVELLES DU MONDE SYNDICAL

FORMER POUR TRANSFORMER : LA TRANSITION SOCIOÉCOLOGIQUE DANS LES CÉGEPS

Le 14 mai (jour de l'épreuve uniforme de français), le Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep Montmorency invite les professeures des cégeps à participer à une discussion sur les différentes façons dont l'éducation collégiale peut évoluer pour être à la hauteur du défi auquel nous confronte la crise socioécologique.

Comment pouvons-nous accompagner les étudiant·e·s dans une meilleure compréhension de la situation, mais aussi des transformations systémiques qui s'imposent, autant sur les plans social et politique qu'au sein du secteur économique auquel elles et ils se destinent? Comment pouvons-nous transformer les cégeps pour en faire des lieux de travail et d'enseignement cohérents avec nos valeurs?

Pour plus de détails et pour vous y inscrire cliquez [ici](#)

MARCHE DU 1^{er} MAI 2025

Depuis plusieurs mois, sous le prétexte de rationalisation budgétaire, le gouvernement de la Coalition avenir Québec (CAQ) a fait le choix politique de l'austérité. Il coupe dans les services publics,

Mobilisons-nous en Outaouais pour la journée internationale des travailleuses et travailleurs !

Joignez-vous à la coalition pour cette marche contre l'austérité.

les programmes sociaux et attaque les droits des travailleuses et travailleurs.

Enfin, au fédéral, on parle de compressions budgétaires,

perdes d'emplois, de baisse d'impôts... que restera-t-il du filet social?

Le 1er mai 2025 à 16h30, nous marcherons à partir de l'hôpital de Hull jusqu'au bureau de la députée de Hull. Nous dénoncerons les coupures de 90 millions que l'Outaouais subit en santé, les attaques aux droits des travailleuses et travailleurs avec le projet de loi 89. Mobilisons-nous pour dire au nouveau gouvernement fédéral qu'il faut se lever pour soutenir la classe ouvrière affectée par cette période d'incertitude en lien avec la guerre commerciale.



NOUVELLES DU MONDE SYNDICAL

(Suite)

PÉTITION : RETRAIT DU PROJET DE LOI 89 ET ENGAGEMENT À RESPECTER LE DROIT DE GRÈVE

À la fin du mois de février, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 89 (PL 89), loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lockout, qui vient restreindre grandement la possibilité, pour les travailleuse·eurs, d'améliorer leurs conditions de travail, notamment en limitant de manière abusive les moyens dont disposent les syndicats pour exercer un rapport de force nécessaire à leur négociation.

Une pétition rédigée par un membre du Syndicat des professeur·e·s du Cégep du Vieux Montréal, Godefroy Borduas, et parrainée par Alexandre Leduc, député de la circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve, a été déposée sur le site de l'Assemblée nationale :

[PÉTITION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.](#)

Nous vous invitons à la signer (date limite : 14 mai 2025).



À L'ATTENTION DES MEMBRES DES EXÉCUTIFS SYNDICAUX DU SECTEUR PUBLIC PROJET DE RÉFORME DE LA LOI 37

Le 4 décembre 2024, la présidente du Conseil du trésor, Sonia LeBel, annonçait l'intention du gouvernement de revoir la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (Loi 37) et de renoncer à la fusion des accréditations syndicales dans le réseau de la santé et des services sociaux. La CSN avait alors réagi par voie de communiqué.

Le 22 avril, la ministre a confirmé que le gouvernement déposera son projet de réforme législative, ce qui fut fait le lendemain.

À la CSN, nous réfléchissons depuis longtemps à la nécessité de réformer ce régime de négociation et nous militons activement pour qu'il reflète mieux les réalités d'aujourd'hui. Plusieurs éléments de la pratique actuelle ne sont pas inscrits dans le cadre légal : la présence constante du palier central depuis les années 70 ou encore la négociation des salaires pour l'ensemble de la convention plutôt que pour la première année seulement.

Par ailleurs, la jurisprudence récente — notamment l'arrêt de la Cour suprême du Canada de 2015 (communément appelé l'« arrêt Saskatchewan ») — met en lumière l'urgence de moderniser notre cadre législatif, notamment en matière de droits de négociation et de grève. L'arrêt et les principes qui en découlent appuient notre contestation continue de plusieurs dispositions de la Loi 37, qui restreignent indûment le droit de négocier certaines matières à l'échelle locale, régionale ou nationale.

Nous serons également particulièrement vigilant·e·s quant à la mise en œuvre concrète de l'annonce gouvernementale de ne pas procéder à la fusion des accréditations dans le réseau de la santé et des services sociaux. La notion éventuelle d'« ancienneté réseau », dans le contexte de l'employeur unique Santé-Québec, sera aussi regardée de près.

Aujourd'hui, en mon nom ainsi qu'en ceux de la CSN et des fédérations du secteur public, je tiens à vous assurer que, comme toujours, nous entendons faire les choses avec rigueur. Dès le dépôt du projet de loi, nous prendrons le temps nécessaire pour en faire une lecture attentive et approfondie. Notre objectif demeure clair : défendre les intérêts des 185 000 membres du secteur public affiliés à la CSN et faire entendre leur voix, avec force et clarté, lors des discussions à venir, notamment en commission parlementaire.

Nous vous tiendrons informé·e·s rapidement après avoir pris connaissance du contenu du projet de loi.

François Enault, Premier vice-président de la CSN

COURRIER DES MEMBRES

Bonjour,

J'espère que vous allez bien.

Je vous écris car j'ai une question concernant ma situation.

Je dois subir une opération cet été. Étant donné ma situation de précarité, je souhaiterais savoir quel impact cela pourrait avoir sur mon emploi et de quelle manière, d'autant plus que je ne suis pas certaine d'avoir une tâche pleine à l'automne.

Je vous remercie d'avance pour votre soutien.

Chers enseignant,

Dans un premier temps, nous souhaitons que tu puisses quand même profiter de la belle saison malgré ce contretemps. C'est l'invalidité de courte durée qui s'appliquera. Le fait que tu sois à temps partiel ou temps plein ne change rien à ton admissibilité au congé, tu auras un traitement selon ton pourcentage de tâche. Ton salaire sera 85% de ce que tu recevrais si tu n'étais pas en invalidité. De façon pratique, dans l'immédiat, tu dois choisir une tâche comme d'habitude. Après ton opération, tu remettras ton formulaire d'invalidité aux RH et ils procéderont à ton remplacement.



Bonjour,

J'ai une question concernant le choix des cours que nous allons effectuer prochainement. Comment cela fonctionne-t-il pour les précaires ? Est-ce que je peux décider du nombre de cours que je souhaite donner, notamment en raison d'un autre emploi que j'occuperai peut-être, ou suis-je obligée de prendre le maximum de CI ? C'est simplement pour me préparer au choix de cours qui approche.

Chère enseignante des plus prévoyantes,

L'esprit de la convention collective (et c'est aussi une position syndicale plus large) est de favoriser les emplois à temps complet. C'est pour quoi il y a une clause de « double emploi » (5-1.12) qui mentionne qu'une personne qui travaille déjà à temps complet ne peut avoir accès à une charge d'enseignement (à moins de difficulté de recrutement).

De plus, la convention prévoit que les tâches doivent être faites pour avoir des enseignant·e·s à temps plein, sauf le dernier qui pourrait être à temps partiel, à moins de circonstances exceptionnelles.

Ainsi, lors de la confection de tâche en département, tu dois donc « passer ton tour » pour la tâche à temps plein qui serait offerte à la personne après toi sur la liste d'ancienneté. Au final, s'il reste une tâche à temps partiel, ça pourrait être possible de l'avoir. Tu dois toutefois t'organiser avec ton autre emploi pour être disponible au prorata de ta tâche, ce qui peut être envisageable pour un (1) cours, mais plus que ça, cela nous paraît difficile. Pour un (1) cours, la direction et le syndicat font exception au principe de « double emploi » si ça peut éviter une embauche pour le département.

Bonne journée !

Erratum: Dans l'édition du Plus-Mot du 28 mars 2025, à la section Bons coups, il aurait fallu lire: *Nos Collègues Tomas Grondin et Nicolas Rivard (Histoire de l'art)...*



SYNDICALISME INTERNATIONAL LE PAPE FRANÇOIS ET LES SYNDICATS

La mort du pape François, à l'âge de 88 ans, marque une perte significative pour le mouvement syndical mondial. En tant que premier pape originaire de l'hémisphère Sud, il a toujours défendu les syndicats comme des protecteurs des droits des travailleuses et travailleurs et des porte-voix des marginalisé·e·s. Il voyait les syndicalistes comme des «prophètes» plaidant pour une «économie sociale de marché» qui place les besoins humains avant le profit.

Dès le début de son pontificat, en choisissant le nom de François, il a voulu afficher un soutien clair aux pauvres et à la classe ouvrière. Ses visites, notamment à Lampedusa et en Corse, soulignent son engagement envers les plus vulnérables. Pendant ses douze années au Vatican, il a toujours considéré les syndicats comme des alliés contre un capitalisme prédateur. À plusieurs reprises, il a ouvert les portes du Vatican à la Confédération syndicale internationale, lui permettant de discuter de sujets cruciaux comme les droits humains et la justice fiscale.

François avait valorisé les syndicats comme des organisations capables de donner une voix aux sans-voix et de défendre leur dignité. Il a critiqué le capitalisme moderne, qui néglige la valeur des syndicats en favorisant le profit au détriment des personnes. En 2022, il a souligné que les syndicats sont essentiels pour garantir la liberté des travailleuses et travailleurs, insistant sur leur rôle de représentation.

Il a également été un ardent défenseur de la justice sociale, s'opposant à l'antisémitisme, à l'islamophobie, et critiquant les politiques migratoires de certains dirigeants, notamment celles de Trump. Son engagement en faveur de la protection de l'environnement et sa position sur la paix en Palestine sont également significatifs. Ses déclarations, qui étaient souvent ignorées par les médias, mettaient en lumière

son appel à la compassion et à l'humanisme.

Après sa mort, [rapporte Daniel Bertossa](#), des voix critiques comme celle de Marjorie Taylor Greene ont illustré la tendance à manipuler les valeurs chrétiennes pour justifier des comportements égoïstes. Cela souligne la nécessité de continuer à dénoncer les injustices, comme le Pape l'a fait tout au long de sa vie. Son héritage réside dans cette lutte contre l'injustice et son appel à rendre des comptes à ceux qui la perpétuent.

En 2019, le pape François a également rencontré les dirigeant·e·s du syndicat polonais Solidarnosc pour célébrer ses 40 ans¹. Encore une fois, il a reconnu le rôle crucial de ce syndicat dans les transformations politiques et sociales en Pologne, notamment son impact sur la fin du régime communiste. Le pape François tenait ainsi à saluer le travail de Solidarnosc, fortement appuyé par son mentor, Jean-Paul II. Il considérait que Solidarnosc avait œuvré pour le bien commun, la quête de justice et de vérité.

À cette occasion il avait souligné, une fois de plus, l'importance du syndicalisme qui, à son avis, ne devait pas se limiter à des actes sporadiques, mais devait inclure une sensibilité envers celles et ceux privé·e·s de leurs droits fondamentaux. Le Pape avait également évoqué la nécessité d'un changement de mentalité pour transformer les structures sociales, se plaçant ainsi en soutien des luttes pour la dignité humaine et le bien-être commun.

Pierre-Luc Vallée
Enseignant en sciences politiques

PARTY DE FIN DE SESSION

À vos agendas : le party de fin de session du SEECO est le lundi 2 juin, à partir de 17 h au Chelsea Pub

PENDANT CE TEMPS AU SEECO

LES BONS COUPS

Bravo à **Laurent Paradis-Charette** qui reçoit une mention du programme Tagton prof! de l'Alliance Sport-Études. Soulignée par la karatéka, étudiante en Sciences humaines et lauréate d'une bourse, Simonne Béland. « *Je n'ai complété qu'une seule session au cégep, mais déjà, un professeur a marqué mon parcours d'étudiante-athlète : Laurent Paradis-Charette. Il a été très conciliant lors de mes absences pour des compétitions et des événements, mais surtout, il a démontré une réelle ouverture et une grande curiosité envers mon sport* ».

Félicitations à notre collègue **Emilie Fafard-Blais**, sélectionnée pour son expertise afin de faire partie d'un panel sur l'enseignement du balado lors des journées pro du Festival du Transistor.

NOUVEAU ! ABONNEMENT AU PLUS-MOT

Le Plus-Mot papier peut vous être livré à votre bureau ! Oui oui, à votre bureau ! Il suffit de nous faire savoir votre volonté de recevoir la prochaine édition ainsi que votre numéro de bureau en cliquant [ici](#) (un exemplaire est offert par bureau, nous vous invitons au partage). Ainsi, l'équipe éditoriale du Plus-Mot sera en mesure d'imprimer le nombre de copies répondant aux besoins, sans gaspillage !

L'ÉQUIPE DU PLUS-MOT

Équipe éditoriale : Mélanie Rousseau, Pierre-Luc Vallée. Idéateur, spécialiste de mêmes et consultant en humour : Frédéric Ouellet. Révision et correction: Christian Bernier et Simon Lespérance. Modératrice de l'Exécutif, Experte de l'archivage et autres tâches pas si connexes: Chrystel « du coup c'est le printemps, il était temps ! » Lasson.

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à ce numéro en envoyant des articles et des photos.

MANDAT DU PLUS-MOT

Le Plus-Mot est écrit par des profs bénévoles pour les membres du SEECO. Le mandat officiel est de « publier des articles portant sur des sujets d'intérêt syndical, social ou autres nous intéressant en tant qu'enseignant·e·s ou qui s'intéressent à l'enseignement. »

PROCHAIN PLUS-MOT

Le Plus-Mot a besoin de vous ! Soumettez idées, articles, photos ou mêmes en tout temps pour la prochaine édition à seeco@cegepoutaouais.qc.ca. Veuillez noter que l'équipe se réserve le droit de corriger et de reformater les articles avant publication. Merci de nous envoyer vos créations à l'avance, une semaine avant la prochaine assemblée générale syndicale.

NOUVEAU CONCOURS DU PLUS-MOT

CONCOURS RÉSERVÉ AUX MEMBRES DU SEECO

Pour notre prochain concours, l'équipe de rédaction du Plus-Mot veut connaître les activités extérieures qui vous font rêver. Qu'est-ce que vous avez le plus hâte de retrouver avec le retour des belles journées printanières et d'été ? Pour notre part, nous rêvons d'une bière sur une terrasse, de jardinage et d'aménagement paysager. Écrivez-nous ! Votre participation pourrait vous faire gagner l'une des deux cartes-cadeaux de 25 \$ du détaillant local BROUE HA HA. Pour participer, il faut nous envoyer votre réponse avant le lundi 5 mai 2025 à 15 h en cliquant [ici](#).